



Aureille

INFOS

N°85 JANVIER 2023
Bulletin d'information municipale

Aureilloises, Aureillois, chers amis.

(Extrait du discours de la cérémonie des vœux du 12 janvier dernier)

Depuis le début de notre mandature, rien ne nous a été épargné. Certaines périodes ont été éprouvantes, difficiles et la situation actuelle ne nous augure pour les années à venir rien de bien réjouissant.

Ceci étant dit, nous nous efforçons depuis mai 2020, à rester concentrés sur la mission que vous nous avez confiée et pour laquelle nous nous sommes engagés.

Gérer une collectivité, c'est d'abord et avant tout, être au service de ses habitants. Être Maire de sa commune, c'est concerter, c'est écouter, c'est décider mais c'est surtout rendre des comptes.

Le rôle des élus d'une petite commune se résume bien souvent à gérer l'urgence du quotidien. Être Maire ou élus d'un village comme le nôtre, c'est un travail passionnant mais extrêmement prenant.

Heureusement, notre jeune et nouvelle équipe municipale fourmille d'idées et de projets. Malgré l'important travail journalier à accomplir, nous trouvons encore du temps pour développer et faire aboutir les projets sur lesquels nous nous étions engagés.

Depuis notre élection, nous avons travaillé, sur la réfection et la mise aux normes des arènes municipales, la création d'une cinquième classe à l'école élémentaire, assortie de la mise à disposition de nos enfants et du corps enseignant d'un équipement informatique sans précédent, l'installation d'un self au restaurant scolaire, l'aménagement d'une aire de jeux, la création d'un skate-park et d'une aire de fitness.

Parmi toutes ces actions, je voudrais mettre l'accent sur la mise en place des jardins partagés avec l'association Flour é Poutagié. Ces jardins permettent à plus de 20 familles de jouir d'une parcelle de terrain afin d'y cultiver des fleurs et des légumes. Ils ont redonné de la vie et un nouvel attrait à notre ancienne gare trop longtemps oubliée.

Au delà de l'aspect économique que ces jardins peuvent apporter à ces familles, c'est avant tout le lien social et les échanges intergénérationnels qu'ils engendrent qui me donne la plus grande des satisfactions.

Alors qui dit nouvelle année, dit nouveaux projets.

Nous allons rapidement entamer la réfection des réseaux secs et humides ainsi que celle de la voirie dans le centre ancien. Ce projet, divisé en 4 phases, devrait à terme améliorer la circulation et le stationnement dans le centre du village et apporter à tous un cadre de vie meilleur.

Conscients des problèmes de circulation, de stationnement et de vitesse excessive, nous allons aménager certains axes routiers afin de réduire cette vitesse, sécuriser et favoriser le déplacement des piétons.

Nous allons également réfléchir au réaménagement de la Rue des Bohémiens. Ce travail se fera sur la base de l'étude réalisée par le CAUE et le CEREMA et s'établira en concertation avec les riverains.

Nous avons déposé en décembre le permis de construire pour, enfin, réaménager la mairie.

Nous souhaitons finaliser le réaménagement du jardin public, avec la construction dès cette année de toilettes publiques qui font grandement défaut.

Face à la montée des coûts de l'énergie, nous avons lancé un audit énergétique des bâtiments communaux, en concentrant, dès 2023, nos efforts sur l'école maternelle.

Nous travaillerons aussi à la désimpermeabilisation des cours d'écoles et à leur verdissement.

La réfection de l'éclairage public va se poursuivre, avec un passage en 100 % LED d'ici 3 ans et le stade d'entraînement se verra quant à lui doté de nouveaux projecteurs plus économes en énergie.

Nous devons, pour le moment, renoncer à la remise en état de l'éclairage du Castellat afin de respecter les nouvelles normes environnementales.

Nous avons déposé un dossier de demande de subvention pour installer un city-stade à proximité du skate-park et de l'aire de fitness en vue d'étoffer et de compléter notre offre d'installations sportives et de loisirs en direction des jeunes notamment.

En ce qui concerne la solidarité, le CCAS n'a cessé de monter en puissance et a joué un rôle prépondérant dans l'accueil, l'accompagnement et le soutien à nos trois familles ukrainiennes.

Au delà de ça, nous poursuivons nos efforts en terme d'éducation et de formation à l'environnement de nos jeunes générations. 2023 verra l'achèvement de notre Atlas de la Biodiversité Communale. Nous avons également édité une brochure intitulée le « Sentier Gourmand » qui permet d'aller à la rencontre de nos agriculteurs et de leurs produits d'exception.

Nous travaillons également à l'édition d'un ouvrage qui présentera l'ensemble des forces vives de notre commune afin de laisser une trace du dynamisme de cette dernière.

Au niveau de la sécurité, nous attendons l'aval de Madame la Préfète de Police afin de pouvoir mettre en place la convention avec la police municipale d'Eyguières.

Nous ne manquons pas de projets et d'ambition pour Aureille et je peux vous assurer que l'ensemble de ces actions est mûrement réfléchi et qu'elles sont menées dans un souci permanent d'économie et de gestion rigoureuse. Je remercie l'ensemble des élus qui œuvrent à la gestion de notre commune, auxquels j'associe les trois élus de l'opposition qui sont force de propositions et qui apportent un soutien total à nos différents projets.

Merci également à nos employés communaux qui s'efforcent autant que faire se peut à servir notre village.

Merci aux membres et bénévoles des associations, de la bibliothèque municipale, à nos Directrices d'école et aux personnels enseignants.

Je tiens également à remercier nos partenaires techniques et financiers. Le Conseil Départemental et sa Présidente Martine Vassal en particulier qui sont d'une grande aide dans la concrétisation de l'ensemble de nos projets et réalisations.

Enfin merci à vous toutes et à vous tous qui nous accordez votre confiance.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite donc une merveilleuse année 2023, qu'elle soit synonyme de bonheur, de joie et de santé pour vous et vos familles.

Bonne année à tous, vive nos Alpilles et vive notre beau village d'Aureille.

Le Maire, Lionel ESCOFFIER

HOMMAGE À FRANÇOISE ARLOT



Françoise nous a quittés.

Difficile de trouver les mots. Cette nouvelle a plongé le village dans une tristesse profonde, même si, au fond de nous, nous connaissions l'issue.

Elle aimait tant son village. Elle prenait tant de plaisir à nous le faire connaître.

Passionnante, passionnée, la moindre de ses anecdotes historiques avait tout à coup des parfums d'aventure et de découverte, tant nous avions envie de la suivre et de l'écouter. Et ce n'est pas un hasard si chacune de ses conférences faisait salle comble et ce, quelqu'en soit le thème.

Cette passion qu'elle avait pour l'histoire d'Aureille, elle savait nous la transmettre au moindre de ses récits. En quelques secondes, nous étions projetés en 1608 et découvriions les terres en friche aux côtés des quelques familles venues des Alpes pour s'y installer.

Et puis, elle avait en elle cette curiosité, cette soif de connaissances intarissable. Pour l'histoire bien sûr, mais aussi pour les langues, la culture. Bref, tout ce qui se rapporte à l'humain en général.

Car c'est bien de cela dont il faut se souvenir : elle aimait avant tout les gens qui ont en eux le courage de changer les choses.

Cette humilité et cette discrétion qui la caractérisaient avaient fait de Françoise une personne appréciée de toutes celles et tous ceux qui ont eu la chance de la côtoyer.

Ces deux vertus, si rares, si belles, valent bien toutes les reconnaissances du monde.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/2022

> **Mise à jour des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - SYMCRAU**

> **Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône - SMED13**

> **Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de travaux de proximité : Installation d'équipements sportifs au Complexe Aimé GUILLAUMIER**

Afin de parfaire l'achèvement du site, la municipalité envisage la mise en place des équipements suivants :

L'installation d'équipements pare-ballon au nord et au sud du stade d'entraînement de football,

L'installation d'une clôture sur l'aire de fitness et gym en plein air,

L'installation d'un mini-terrain multisport type City-Stade,

L'ensemble des travaux nécessaires représentent une dépense de 83 988,54 €HT soit 100 786,25 €TTC.

Pour réaliser ces projets, la commune sollicite, auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et dans le cadre des travaux de proximité, une subvention de 70% du montant des travaux subventionnable HT soit 58 791,98 €. Le plan de financement sera le suivant :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 70% 58 791,98 €HT

Participation restant à la charge de la commune 30% 25 196,56 €HT

> **Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDAL) : Travaux d'aménagement du centre ancien (phase 1)**

La municipalité a souhaité entreprendre la rénovation de la voirie du centre ancien du village.

À cet effet et en concertation étroite avec la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA), gestionnaire des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que le SMED 13, gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et des réseaux de télécommunication, la commune a envisagé un programme de travaux étalés sur plusieurs années regroupant :

L'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité impliquant également la mise en souterrain des lignes de télécommunications existantes,

La rénovation des installations souterraines,

L'aménagement et la requalification des espaces publics (création d'espaces végétalisés, aménagement de places publiques.)

La commune propose une réalisation par phase afin de répartir les dépenses sur plusieurs années.

La phase n° 1 d'un montant de 332 903,00 €HT (399 483,60 €TTC) doit être réalisée début 2023 et concerne l'enfouissement des réseaux électriques et des réseaux de communication Place du Château, rue du Château, rue de la Poste, rue de la Savoie.

Il convient de solliciter auprès du Département des Bouches-du-Rhône, une aide financière à hauteur de 60 % du montant HT de cette première phase. Le plan de financement sera le suivant :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 60% 199 741,80 €HT

Participation restant à la charge de la commune 40% 133 161,20 €HT

> **Élargissement de la plage horaire d'extinction totale de l'éclairage public sur le territoire communal :**

Par délibération N°2016-93 du 2 novembre 2016, la municipalité a mis en place l'extinction totale de l'éclairage public de 0h à 5h du matin sur le territoire de la commune. Cette décision avait été motivée par le résultat d'un sondage réalisé auprès de la population en juin 2016 soutenant largement cette initiative (à 84,67%). Cette action avait un double objectif :

Réaliser une économie substantielle sur la facture énergétique de la commune.

S'inscrire dans la politique environnementale de la commune en sensibilisant la population au sur-éclairage de nos villes et nos villages.

Face au succès de cette opération et à l'augmentation notoire de la facture énergétique de la commune, le Conseil Municipal décide (par 14 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention) de procéder à l'élargissement de la plage horaire d'extinction, soit de 23h00 à 6h00 du matin, et ce à compter du 1er novembre 2022.

> **Convention de servitudes ENEDIS - Parcelle BH0022**

Le rapporteur précise à l'assemblée que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux pour permettre le raccordement d'une unité de production d'électricité photovoltaïque doivent emprunter la propriété de la commune, sur une partie de la parcelle BH0022 (Route des Fiolles). A ce titre la société ENEDIS, concessionnaire du réseau de distribution d'électricité, demande à signer avec la commune une convention de servitudes.

> **Part communale à la centrale villageoise « Sur le Toit des Alpilles »**

Par délibération N°2022-12 du 19 janvier 2022, la commune a autorisé le Maire à signer avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Centrales Villageoises « Sur le Toit des Alpilles » une convention temporaire d'occupation du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur une partie de la toiture du bâtiment des Services Techniques.

La commune souhaite promouvoir davantage ce projet participatif écocitoyen, et propose à l'assemblée de souscrire à titre symbolique 19 actions (autant que d'élus au Conseil Municipal) de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Centrales Villageoises « Sur le Toit des Alpilles » d'un montant unitaire de 50€, soit un total de 950€. Proposition validée à l'unanimité.

> **Appel à Projet ACTEE / AAP SEQUOIA3 porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR)**

> **Délibération et Convention achat groupé « Test WISC-V » pour la psychologue scolaire**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/11/2022

> **Approbation du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles**

> **Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement des communes de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles 2021**

> **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2021 de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles**

> **SMED 13 - Programme FACÉ 2022 : Convention de financement de travaux pour le renforcement, la sécurisation et l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie et des réseaux de communications électroniques – BT issu des postes SAINTE-ANNE et CONSE – Chemin de la Station et Avenue des Alpilles, D25A – Tranche1**

Le Bureau Syndical du SMED, réuni le 20 septembre 2022, a attribué à notre commune l'aide à l'électrification rurale FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) pour les travaux de renforcement, de sécurisation et d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie et des réseaux de communications électroniques situés au niveau des postes SAINTE ANNE et CONSE – Chemin de la Station et Avenue des Alpilles, D25A pour la tranche 1.

La subvention accordée au titre du Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ) représente 80% du montant HT de l'opération estimée à 186 368 €. Le plan de financement est le suivant :

Montant versé par le FACÉ au SMED 149 094,00 €HT

Montant de la participation de la commune 37 274,00 €HT

> **PROGRAMME 2022/ SMED 13/ AUREILLE - Convention de financement de travaux :**

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à une opération esthétique : Mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement Chemin de la Station. Cette opération sera réalisée en coordination avec les travaux d'intégration des réseaux de distribution d'énergie publique

Le coût de l'opération est estimé à 47 067 €TTC maximum. Le plan de financement entre le SMED13 et la Commune, se présente de la manière suivante :

Montant estimatif HT 39 222,00 €HT

TVA 20% due par la commune..... 7 844,00 €HT

Montant de la participation de la commune 47 067,00 €TTC

> **Budget de la Commune 2022 : Décision modificative n° 1.**

> **Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de travaux de proximité : Travaux d'évolution du parc d'éclairage public**

Afin de s'engager pleinement dans la transition énergétique, la commune a missionné l'entreprise GIORGI, en charge de la maintenance et de l'évolution de l'éclairage public de la commune, en vue de réaliser une étude visant à rénover le parc d'éclairage dans son ensemble.

Cette évolution prend en compte :

La mise aux normes et la rénovation des 10 armoires du dispositif (avec intégration d'horloge astronomique dans chaque poste),

Le remplacement des points lumineux pour un parc 100% luminaires leds,

La télégestion centralisée de l'ensemble des points lumineux,

L'éclairage des points lumineux du centre du village piloté par détection de mouvement.

Ces travaux sont échelonnés sur plusieurs années.

Il convient de réaliser en 2023 une nouvelle tranche des travaux correspondant à la fourniture et pose de 11 détecteurs de présence et 73 lanternes LED avec système de télégestion.

L'ensemble de ces travaux nécessaires représente un montant de 81 370,00 €HT soit 97 644,00 € TTC.

Le plan de financement sera le suivant :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 70% 56 959,00 €HT

Participation restant à la charge de la commune 30% 24 411,00 €HT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2022

> **Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population :**

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2023 les opérations de recensement de la population. A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Le Conseil Municipal décide de désigner Mme Christelle GRAZIANI, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

> **Création d'emplois temporaires d'agents recenseurs :**

Pour 2023, la campagne de recensement s'étalera du 19 janvier au 25 février 2023.

L'enquête est conduite en partenariat avec la direction régionale de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Le Conseil Municipal décide la création de 3 emplois temporaires d'agents recenseurs du 3 janvier 2023 au 18 février 2023. Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

> **Budget 2022 : Décision modificative n° 2**

> **Budget de la Commune 2023 : Vote par anticipation des opérations d'investissements pour des raisons techniques et réglementaires**

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CHÂTEAU D'EAU

S'il est des dossiers bien difficiles à mener à bien, celui de l'ancien château d'eau est en passe de battre un record. Il faut dire que la nature de la construction, les conditions d'accès, la méconnaissance de l'ouvrage n'aident pas la municipalité à finaliser ce projet. Si l'on ajoute à cela une première phase de démolition non concluante, la réhabilitation de notre ancien château d'eau fait un peu figure d'« arlésienne ».

Rappel des faits : si la coupole du château d'eau a bien été démolie ainsi que le petit local technique qui jouxtait l'édifice, il s'est avéré trop difficile, voire impossible, d'en démolir l'enceinte. Celle-ci a donc été arasée dans l'attente d'une étude de structure permettant d'envisager une solution de repli. Pas si simple pour dénicher un

bureau d'étude désireux de se lancer sur un projet sans plan et sans donnée technique !

C'est la société SOTRI-SAM qui a accepté de plancher sur ce dossier. Plusieurs propositions techniques ont aujourd'hui été formulées. Fin janvier, l'une d'elles aura été retenue.

Le but défini en accord avec le propriétaire est d'aménager ce site en belvédère, en sécurisant son accès.

A la vue des difficultés rencontrées, il s'agit de rester prudent sur la date de réalisation des travaux ! En tout cas, la Municipalité va tout mettre en œuvre pour que ceux-ci soient effectués au cours de l'année 2023.



Aureille INFOS

PASSERELLE À ENCORBELLEMENT ABANDON DU PROJET



Plusieurs fois annoncé, ce projet de passerelle à encorbellement sur le gaudre principal ne verra pas le jour, au grand regret de la municipalité.

Pourtant, toutes les conditions étaient réunies pour faire de ce cheminement piétonnier une belle réalisation. Le Conseil Départemental avait apporté son soutien financier à cette opération...

Jusqu'à ce que les conclusions de l'étude structure confiée à la société La Compagnie des Fo-

restiers ne correspondent pas aux attentes de la commune.

Comme son nom l'indique, cette passerelle à encorbellement devait reposer sur le mur de soutènement du gaudre (voir simulation ci-contre). Or, le manque de solidité de l'ouvrage a poussé l'entreprise à proposer une passerelle dont la structure d'appui reposerait dans le lit du gaudre.

Avec l'aval de la CCVBA, gestionnaire du cours d'eau, la municipalité n'a pas accepté cette solution technique, jugée trop dangereuse en cas de crues.

Le Conseil Départemental a confirmé la bonne décision prise par la commune et signifié l'abandon du dossier.

La commune travaille désormais avec la CAUE dans la mise en place d'un cheminement piétonnier sur l'Avenue des Alpilles dans le cadre des travaux de mise en sécurité de l'entrée nord du village.

Aureille INFOS

SERVICES CIVIQUES

C'est le mardi 3 janvier qu'a eu lieu la journée de clôture des missions de services civiques d'Ange et Julia, présents sur la commune depuis le 2 juillet 2022, en présence de Lionel ESCOFFIER et Jean-Michel PERTUIT (Mairie), Elsa WADEL (InSite, porteur du projet), Marie PREVOT, Patrick STANTINA (Tuteurs) et Liliane BARBIER (Entraide Solidarité 13). Didier CARPI (Tuteur) était excusé.

C'était l'occasion de les remercier pour leur investissement sur la commune et de faire le bilan des actions menées. Julia et Ange ont travaillé sur 4 missions :

Mise en place d'un nouveau sentier de randonnée intitulé « Sentier Gourmand » en partena-

riat avec le Parc Naturel Régional des Alpilles. Le projet avait été initié par Léo et Lola, services civiques précédents,

Animations aux jardins partagés,

Lancement d'un livre-photo AUREILLE 2023,

Ateliers numériques avec les membres d'Entraide Solidarité 13.

D'un commun accord avec InSite, une période de « jachère » va être instaurée pour les mois à venir, le temps de travailler sur un nouveau programme d'Erasmus rural et de nouvelles missions.

Le recrutement des prochains services civiques se fera du 1er octobre 2023 au 31 mars 2024.

En bref ...

GÎTE COMMUNAL « LA ROUTO »

L'implication de la commune dans la valorisation du nouveau sentier de grande randonnée GR69 « La Routo » était un élément du programme électoral de l'équipe municipale en place. Ce GR, itinéraire d'Arles à Borgo San Dalmazzo (Italie), d'une longueur de 480 kilomètres, emprunte les anciennes drailles de grande transhumance et traverse le territoire communal. Aureille y est même mentionné comme « village-étape ». La Municipalité s'est donc rapprochée de la Maison de la Transhumance, porteur du projet, pour étudier la possibilité de mettre en place un gîte d'étape sur la commune.

C'est l'ancienne gare, libre de ses occupants en ce début d'année, qui a été choisi pour accueillir les futurs randonneurs dès le 1er avril prochain et ce, jusqu'au 30 septembre. A l'heure où vous lirez ces lignes, les modalités de réservation et le nombre de couchages auront été définis.



LABEL « VILLES & VILLAGES FLEURIS » - PALMARÈS 2022

Le Jury régional du Label « Villes & Villages Fleuris - Qualité de Vie » en Provence-Alpes-Côte d'Azur, réuni le mardi 13 décembre dernier, a décidé de maintenir le label « 1 Fleur » décerné à notre commune.



ILLUMINATIONS DE NOËL

Tout juste installées et inaugurées le samedi 3 décembre dernier, les illuminations de Noël ont subi des dégâts importants suite à la foudre tombée sur la commune la nuit suivante. Six illuminations ont dû être remplacées et des branchements électriques rétablis en fin d'année.

Si le résultat était à la hauteur des attentes de la commune (avec notamment la mise en lumière de la Place de la Fontaine), force est de constater que nous n'en aurons pas beaucoup profité...

VIDÉOPROTECTION

D'importants travaux de mise à hauteur du dispositif de vidéo-protection sur la commune sont en cours. Ils consistent :

- > au remplacement des caméras pivotantes type « dôme » (nombre 6) par des ensembles caméras multicapteurs,
- > à la mise en place d'une caméra au complexe sportif Aimé Guillaumier (skate-park et espace fitness),
- > à la mise en place d'une caméra à l'aire de stationnement et arrêt-bus de l'Avenue St-Roch,
- > à la mise en place de 3 caméras « lecture de plaques » aux entrées principales du village (Avenue de la Gare, Avenue Saint-Roch, Avenue des Alpilles), au déplacement du mât d'antenne à la salle de la Grand-Terre,
- > à la rénovation informatique du local de visualisation des caméras en mairie.

Ces travaux portent à 14 le nombre de caméras implantées sur la commune et viennent finaliser le programme de vidéo-protection financé en grande partie par le Conseil Départemental.

DU NOUVEAU AU COMPLEXE SPORTIF

Afin de parachever l'offre de loisir autour du nouveau skate-park, les services techniques de la commune ont procédé à l'installation de tables de pique-nique, de poubelles et de bancs permettant aux familles de passer un agréable moment autour de l'aire de jeux.

Après l'implantation de l'espace fitness en plein-air, la municipalité travaille sur le projet de mise en place (toujours sur le même site) d'une aire multisport (type city stade). A suivre...



RÉHABILITATION DU CENTRE ANCIEN (PHASE 1)

La phase 1 du projet de rénovation des rues du centre ancien suit son cours. Un appel d'offres a été publié courant décembre pour l'ensemble des travaux de cette première phase. Les réponses des entreprises sont attendues pour mi-janvier et l'attribution du marché doit se faire fin janvier. La Commission d'Appel d'offres constituée d'élus de la majorité et de l'opposition, de représentants de la CCVBA (puisque le projet concerne également la réfection des réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales), de la Préfecture et de la Trésorerie d'Arles se réunira à deux reprises, pour procéder à l'ouverture des offres puis pour se prononcer sur les candidatures et ainsi proposer au Conseil Municipal une entreprise.

Pendant ce temps, il faudra nommer un Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) dont la mission sera de prévenir les risques résultant de l'intervention des différentes entreprises. En effet, ce sont plusieurs sous-traitants qui devront intervenir dans différentes spécialités pour mener à bien ce projet. La santé et la sécurité des travailleurs sont donc primordiales.

Le mois de février sera consacré à la préparation du chantier qui devrait débuter en mars pour se finir à l'été.

La municipalité souhaite profiter de ces travaux d'ampleur pour verdir autant que faire se peut les rues et places. Pour cela, les habitants des rues concernées seront approchés pour voir s'ils veulent bien s'occu-

per d'un petit carré de plein terre qui leur serait mis à disposition sur le domaine public, afin de planter entretenir un point de verdure. Un partenariat gagnant/gagnant.

Le planning détaillé des travaux n'est pas encore connu, mais il sera fait en sorte de maintenir un accès au domicile de chacun en tout temps. Des échanges réguliers entre les entreprises, le bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre, la commune et les habitants seront faits pour que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions pour chacun.

Aureille INFOS

SÉCURISATION DE L'ACCÈS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Comme vous avez pu le constater, des travaux d'aménagement sur la place de l'église ont été réalisés durant les vacances de la Toussaint.

Outre un accès modifié au parking, la rue de la Grand-Terre a été fermée par des plots qui n'ont qu'un seul but : sécuriser les entrées et les sorties de notre école élémentaire et ainsi limiter les dépose-minute directement devant le portail de cette dernière.

Fallait-il attendre l'accident ou l'incident de trop avant de réagir? C'est une question que nous nous sommes posés mais qui a très vite trouvé une réponse défavorable de la part de l'ensemble du conseil municipal.

Au regard de l'accueil plutôt favorable de cet aménagement, il semblerait que cette décision satisfasse grandement l'ensemble des parents d'élèves. De plus, cette réalisation renforce de manière considérable les mesures liées au plan vigipirate toujours en vigueur sur notre territoire.

Aureille INFOS

DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (OU DDRM)

L'information préventive sur les risques majeurs est un droit du citoyen inscrit dans le code de l'environnement.

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) est le pilier de l'information préventive sur les risques majeurs. Ce dossier présente les risques majeurs naturels ou technologiques identifiés sur chaque commune du département, leurs conséquences prévisibles sur les personnes, les biens et l'environnement ainsi que les mesures à appliquer pour en réduire des dommages.

Le DDRM des Bouches-du-Rhône a été mis à jour par arrêté préfectoral le 22 janvier 2021. Il est disponible via le lien <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Le-Dossier-Departemental-sur-les-Risques-Majeurs-DDRM>.

La nécessité d'informer et de sensibiliser sur un sujet qui est parfois trop rapidement relativisé est d'autant plus grande dans notre département, que sa vulnérabilité continue d'augmenter, à la faveur du développement de l'urbanisation. Un diagnostic réalisé à l'occasion de la mise à jour du DDRM fait ressortir qu'un habitant sur quatre est exposé au risque incendie de forêt ou inondation. Nous l'avons vu cet été 2022 encore une fois, avec plus de 100 hectares partis en fumée, heureusement sans mise en danger d'habitation. Mais le risque est là, et nous devons en avoir conscience, afin de pouvoir le prévenir et savoir comment réagir en cas d'accident.

La commune d'Aureille est concernée par les risques :

Inondation par débordement de cours d'eau ou ruissellement / Séisme / Feux de forêts / Transport de matières dangereuses (par route et par canalisation),

Et dans une moindre mesure, elle est susceptible

d'être concernée par des phénomènes de mouvement de terrain tels que chute de blocs, coulée de boues, effondrement de cavités souterraines (gypse, pierre à ciment, pierre de taille, karst) et retrait-gonflement des argiles.

Le code de l'urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme. Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme traduit règlementairement la connaissance du risque pour permettre de refuser ou d'accepter, sous certaines conditions, un permis de construire dans des zones à risques.

En terme d'information préventive, le Maire réalise le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il est consultable en Mairie ou sur le site internet https://www.aureille.fr/files/ugd/7621a8_b96d87e7e555400da4ede1115eb3c706.pdf.

De plus, l'information lors des transactions immobilières fait l'objet d'une double obligation à la charge des vendeurs ou bailleurs :

- Etablissement d'un état des risques naturels et technologiques pour tout bien situé dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques naturel, technologique, minier ou en zone de sismicité ≥ 2 (ce qui est le cas de la commune d'Aureille situé en zone de sismicité 3);

- Déclaration d'une éventuelle indemnisation après sinistre.

C'est en connaissant les risques et la manière de se préparer à leur réalisation que nous serons collectivement et individuellement mieux armés pour y faire face.

SUR LE TOIT DES ALPILLES



L'installation photovoltaïque de la coopérative citoyenne « Sur le Toit des Alpilles » est en voie d'achèvement :

- > Les 96 panneaux ont été installés sur le hangar des services techniques par la société Provence Eco Energie.

- > L'abri accueillant l'onduleur et le coffret de protection ont également été mis en place.

- > Le coffret de raccordement et le compteur Linky ont été installés par Enedis.

- > Le bureau de contrôle a validé la conformité de l'installation.

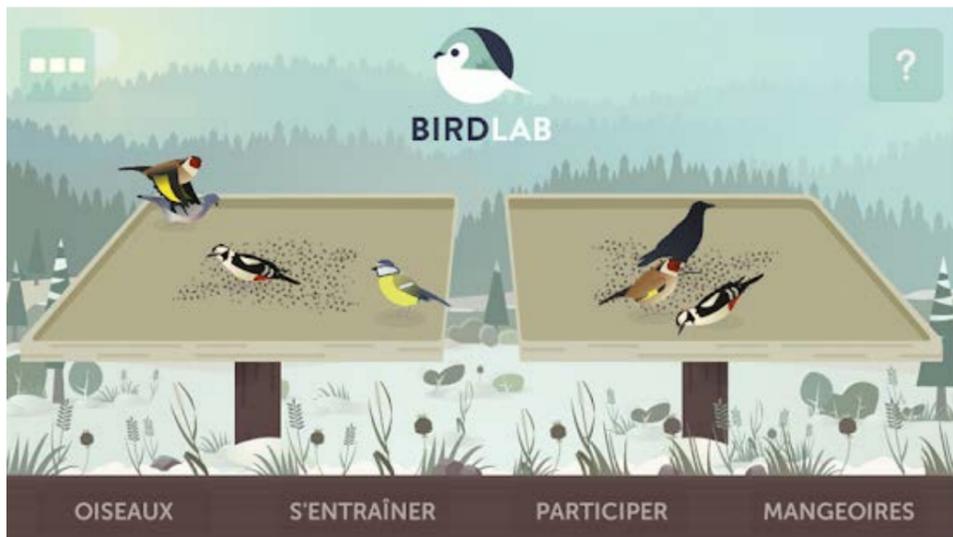
Il ne reste plus qu'à attendre le passage d'Enedis pour effectuer la mise en service.

Ainsi, nos premiers Watt citoyens et aureillois devraient pouvoir être injectés sur le réseau dès le début février. L'inauguration devrait donc avoir lieu dans le courant du mois de février

Pour la commune d'Aureille et pour la coopérative Sur le Toit des Alpilles, il s'agit d'une belle avancée sur le chemin de la production d'énergie renouvelable et de la transition énergétique.

L'exemple d'Aureille va probablement inspirer d'autres communes ; la coopérative a ainsi pris des contacts avec les mairies de Salon et de Mallemort.

BIRDLAB, QU'EST-CE QUE C'EST ?



La commune, labellisée en 2021 Territoire Engagé pour la Nature (TEN), se doit, par ses engagements, de mettre en place un certain nombre d'actions en faveur de la biodiversité et de l'environnement. Celle de participer aux observatoires Vigie-Nature fait partie de ces engagements. L'enjeu de l'action est d'inciter les habitants à observer la « nature de proximité », et à les sensibiliser aux espèces qui les entourent dans leur propre jardin et village.

Ainsi, en 2021, 36 « observateurs » ont participé aux 2 premières expériences de sciences participatives proposées sur la commune : Oiseaux des jardins et Opération Papillons.

Fort de ce succès, la Commission Environnement avait donné rendez-vous aux administrés le 29 novembre dernier pour le lancement d'un nouvel observatoire : BirdLab.

Pour participer à BirdLab, il faut installer sur votre balcon ou dans votre jardin deux mangeoires plateaux garnies de graines de tournesol ou deux mangeoires à boules de graisse. Les mangeoires doivent être identiques et distantes d'un

à deux mètres. Une fois installées, il vous faut vous référencer vos mangeoires par géolocalisation.

Une fois l'application Birdlab téléchargée sur votre smartphone, vous vous familiariserez à l'apprentissage des espèces d'oiseaux grâce au quiz de l'application.

Vous êtes prêt ! Le jeu consiste alors à reproduire le déplacement des oiseaux sur les mangeoires pendant 5 min, et ce, de façon très ludique.

À la fin de la partie, vos données sont envoyées et analysées par les chercheurs d'AgroParisTech et du Muséum National d'Histoire Naturelle. Elles leurs permettent de mieux connaître les mécanismes de nourrissage des oiseaux à la mangeoire en hiver ! Attention, cet observatoire se déroule de novembre à mars. Retrouvez toutes les informations sur <https://www.birdlab.fr>

Lancez-vous et rejoignez la communauté nationale des Birdlabeurs et Birdlabeuses !

Bonnes observations.

Aureille **INFOS**

FRESQUE DU CLIMAT



De tous les combats à mener en faveur de l'environnement et la biodiversité, celui contre le changement climatique est sans aucun doute le plus important, en tout cas le plus urgent.

Aussi, la Municipalité d'Aureille, via la Commission de l'Environnement, apporte sa pierre à l'édifice et propose aux administrés de la commune (et d'ailleurs) de participer à la « Fresque du Climat ». En effet, la commune a la chance de « disposer » d'un fresqueur officiel, bénévole, disponible et motivé en la personne de Cédric VANNIEUWENHUYSE. Mais d'abord, La Fresque du Climat, c'est quoi ?

Il s'agit d'un atelier ludique, participatif et créatif pour mieux comprendre la problématique du changement climatique. Cette sensibilisation se fait au moyen d'un jeu collaboratif où les participants co-construisent une fresque résumant

les mécanismes du changement climatique. Un beau moment d'échanges et de partage.

Une première fresque a été réalisée le jeudi 10 novembre 2022 (notre photo).
Durée : 2h30 à 3h00

Petite restauration et boissons prises en charge par la Municipalité

Prochaine date : Jeudi 2 mars 2023, à 18h30, Salle de la Grand-Terre
Inscription gratuite en Mairie
au 04 90 59 92 01



Coup de Cœur

Coup de cœur pour Françoise et Jean-Marc MICHEL qui se voient attribuer la marque « Valeurs Parc » par le Parc Naturel Régional des Alpilles pour leur exploitation agricole « Oli dis Aupiho » à Aureille (olives et plantes à parfums aromatiques et médicinales).

La marque Valeurs Parc est une marque collective déposée par les Parcs Naturels Régionaux de France. Cette marque apporte à toute entreprise qui en bénéficie une reconnaissance de son travail, de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement, et lui confère une véritable valeur ajoutée en terme d'image.

Après Virginie et Sylvain GILLET (GAEC GILLET), Sandie et Cédric VANNIEUWENHUYSE (Gîte LE PANORAMA DES ALPILLES), Caroline et Jean-Yves FRANCART (Gîte Paysan LES FIOILLES), Françoise et Jean-Marc MICHEL sont donc les quatrièmes « nominés » sur la commune à recevoir cette distinction éco-responsable.

Nous leur adressons toutes nos félicitations et leur souhaitons une belle réussite dans ce nouveau projet.



Coup de Pied

Si le dispositif de collecte individuelle des bacs à ordures ménagères et de tri sélectif déployé par la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles est un succès, force est de constater qu'il est parfois difficile de faire respecter le règlement stipulant les jours de dépose et de retrait des bacs sur la voie publique.

La Municipalité rappelle qu'en cas d'« oubli » prolongé ou permanent, les agents des Services Techniques Municipaux ont pour consigne l'enlèvement des bacs concernés.

La Municipalité rappelle également qu'en cas d'absence prolongée (vacances, déplacement ou autres), les bacs ne doivent être déposés et laissés sur la voie publique pendant la période concernée. La consigne d'enlèvement sera également appliquée.

Merci pour votre implication et votre compréhension.

Agenda

> SAMEDI 5 FÉVRIER :

Soirée Gospel à l'église avec le groupe DIVIN'GOSPEL MUSIC organisée par la Municipalité

> DU 13 AU 17 FÉVRIER :

Centre aéré organisé par Les Pitchouns

> MARDI 14

ET MERCREDI 15 FÉVRIER :

Mini-stage de poterie pour enfants organisé par l'association « Les Potes Rient », salle d'arts plastiques, La Grand-Terre

> SAMEDI 25 FÉVRIER :

Repas des Charretiers organisé par la Carreto Ramado di Cigaloun d'Aureio (La Grand-Terre)

> DIMANCHE 26 FÉVRIER :

Randonnée d'hiver organisée par l'association Les 4 Saisons du Vieux Moulin

> SAMEDI 4 MARS :

Concours de Ferrade à la Manade Gillet organisé par le Club Taurin Aureillois
Spectacle de marionnettes à la Bergerie organisée par la Bibliothèque Municipale

> DIMANCHE 5 MARS :

Thé dansant organisé par l'association Tremplin Scène (La Grand-Terre)

> LUNDI 6 MARS :

Lancement de la saison de la Pétanque Aureilloise (tous les lundis)

> SAMEDI 11 MARS :

Soirée Théâtre « AMOR A MORT » organisée par la Municipalité (La Grand-Terre)

> SAMEDI 18 MARS :

Carnaval organisé par l'Association des Parents d'Elèves
Soirée de la Saint-Patrick organisée par le Football Club Aureillois

> SAMEDI 1ER AVRIL :

Journée André SOLER organisée par le Club Taurin Aureillois : cérémonie au mémorial, abrivado, course aux As « 25ème Souvenir André SOLER »

> SAMEDI 8 AVRIL :

Concert de Joseph GAUTIER (Gypsy Kings) à l'église d'Aureille organisé par la Municipalité

> SAMEDI 15 AVRIL :

Soirée Pop/Rock organisée par la Carreto Ramado di Cigaloun d'Aureio (La Grand-Terre)

> DIMANCHE 16 AVRIL :

Marché de Créateurs Place de l'Eglise organisé par l'association Au Fil de l'Art Nature

> DU 17 AU 23 AVRIL :

Centre aéré organisé par Les Pitchouns

> MARDI 18 ET MERCREDI 19 AVRIL :

Mini-stage de poterie pour enfants organisé par l'association « Les Potes Rient », salle d'arts plastiques, La Grand-Terre

> SAMEDI 22 AVRIL :

4ème Soirée Musicale & Dégustations organisée par la Municipalité (La Grand-Terre)

> DU 24 AU 28 AVRIL :

Stage de foot « Cédric MOURET » organisé par le Football Club Aureillois

> VENDREDI 28 AVRIL :

Sortie participative autour des abeilles sauvages proposée par SV Environnement. Gratuit sur inscription en mairie

> DIMANCHE 30 AVRIL :

Randonnée de Printemps organisée par l'association Les 4 Saisons du Vieux Moulin

> LUNDI 1^{ER} MAI :

Ferrade du Club Taurin Aureillois

> DIMANCHE 7 MAI :

Soirée Bodéga organisée par la Jeunesse Aureilloise

> LUNDI 8 MAI :

Cérémonie du 8 mai 1945

> SAMEDI 13 MAI :

Vide-Grenier organisé par l'association Au Fil de l'Art Nature (abords de la salle de la Grand-Terre)

> DIMANCHE 14 MAI :

Course à l'Avenir « 1ère Journée du Génêt d'Or » (1ère série du Trident d'Or) aux arènes organisée par le Club Taurin Aureillois

> SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 MAI :

Camp de prospection naturaliste organisé par la LPO secteur Aureille-Eygalières

> SAMEDI 27 MAI :

Spectacle Yves PUJOL - Soirée organisée par la Municipalité (La Grand-Terre)

> SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 MAI :

Stage de Qi Gong organisé par l'Amicale Aureilloise des Praticants des Arts Traditionnels Chinois (AAPATC) à La Bergerie

VIE ASSOCIATIVE

Voici les quelques changements qui sont intervenus dans notre actualité associative au cours de cette année 2022 :

> **Julie BARRAS-DUGARDIN** devient Présidente de l'« Association Aureilloise de Danses » en remplacement de Céline DOMISSE.

> Reprise des activités de l'association « Jeunesse Aureilloise » présidée par **Jade ESCOFFIER**.

> Dissolution de l'association du « Club de Jumelage Aureille-Cariso ».

Vous trouverez le récapitulatif des 23 associations aureilloises en activité à ce jour, avec les coordonnées de leurs contacts, présidentes et présidents respectifs, dans la brochure-programme 2023.

Aureille **INFOS**

COLLECTE DE JOUETS

La Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles et Sud Rhône Environnement s'associe avant chaque Noël pour l'opération de collecte de jouets solidaire « Laisse parler ton cœur ».

Dans le cadre de cette édition 2022, une hotte a été installée à l'entrée de l'école maternelle fin novembre. La mobilisation des parents a dépassé toutes nos attentes et les dons se sont amoncés. Les responsables de l'opération sont repartis chargés de jeux et peluches en tous genres.

Les jouets ont ensuite été confiés à des associations qui les ont remis en état pour les offrir ou les vendre à tout petit prix dans leurs boutiques solidaires.



Aureille **INFOS**

BOÎTES DE NOËL



Pour la 3ème année consécutive, la Municipalité a organisé la collecte des boîtes cadeaux de Noël pour les plus démunis. Une fois encore, l'opération a été couronnée de succès.

Elle remercie les nombreux Aureillois qui ont confectionné et déposé au pied du sapin en mairie un très grand nombre de boîtes ainsi que le Secours Catholique qui a répondu une nouvelle fois présent en organisant la distribution.

Un grand merci à tous!

LE PÈRE NOËL AUX ÉCOLES

Ôh Ôh Ôh Ôh !!!!

Pour le dernier jour de classe avant les vacances, le vendredi 16 décembre il y avait comme un air de fête dans les écoles du village.

Durant la matinée, les élèves de la maternelle et la classe de CP ont pu assister à un très joli spectacle de Noël.

Dans l'après-midi, tous les enfants ont eu la surprise d'avoir de la visite...et quelle visite !

Beaucoup d'émotions à la vue de ce grand barbu vêtu de blanc et de rouge.

Le Père Noël s'est déplacé dans toutes les classes, chargé de cadeaux et de friandises. Il a même pensé aux élèves de CM1 et de CM2 partis en classe de neige.

Ce fut un beau moment d'échange et de partage. Un grand merci au Père Noël d'avoir accepté l'invitation.



Aureille **INFOS**

CLASSE DE NEIGE



Du 12 au 16 décembre 2022, les élèves de CM1 et de CM2 se sont rendus à Ancelle en classe de neige au centre L'Aiglière. Pendant cinq jours, ils ont profité des pistes de ski bien enneigées en faisant 10h de cours de ski avec les moniteurs de l'ESF, mais aussi en faisant plein de jeux, de luge et des bonhommes de neige. Les enfants ont soit débuté le ski, soit se sont perfectionnés, mais, en tous cas, tous se sont bien amusés. De nombreux jeux ont été proposés par les animateurs tout au long du séjour en plus des temps de classe du soir en pyjama ! Les élèves ont même soutenu l'équipe de France pendant la demi-finale de la coupe du monde ! Le séjour s'est terminé par la traditionnelle « Boum » qui permet à tous de bien danser.



Aureille **INFOS**

ATELIERS DE NOËL : UN JOLI MOMENT DE CRÉATION

Le 3 décembre dernier se sont tenus les ateliers créatifs de Noël. Les enfants étaient encore nombreux à y participer, et sont repartis avec de jolis objets de décoration.

Merci à tous les parents, élus et agents, toujours présents au rendez-vous pour animer avec enthousiasme ce moment de partage. Merci Corinne pour ta créativité !

On vous donne rendez-vous l'année prochaine pour le plus grand plaisir des enfants !



REPAS DES ANCIENS



Le 17 novembre dernier, la municipalité a organisé son traditionnel repas des anciens à la salle de la Grand-Terre.

La journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

La centaine d'invités présents pour l'occasion avait à cœur de profiter de ce moment de convivialité.

La municipalité remercie le traiteur Dupas pour cet excellent repas et Olivier de l'orchestre rétro-saxo pour l'animation.

Etat Civil du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022

Naissances :

POUBILL François.....11 novembre
ZEMALI Mattéo.....22 novembre

Pacs (*) :

LIEUTAUD Christophe & FERRER Muriel.....12 décembre

Mariages (*) :

BERNARD Christophe & GAZEAU Gwenaëlle.....31 décembre

Décès (*) :

BOURGHELLE Jean-Pierre 87 ans..... 5 novembre
NORLAIN Françoise, épouse ARLOT 94 ans..... 9 novembre
GIROUD Armand 94 ans.....25 novembre
OCCELLI Jean 69 ans 2 décembre
GUILLAUMIER Christiane,
épouse SUBREMOND 81 ans..... 3 décembre
MERLO MERLERA Ernest 89 ans.....13 décembre
ESPINOSA Joaquin 86 ans30 décembre

(*)ne sont pris en compte que les actes d'état civil et les transcriptions enregistrés dans la commune

Tribune des Elus de la Majorité

Trois ans déjà...

2023 est une année charnière du mandat municipal car elle marque la période de mi-mandat. C'est un moment privilégié pour regarder, avec un peu de recul, les trois premières années de gestion de la nouvelle équipe municipale et se projeter sur celles à venir jusqu'à la fin de notre mandat.

Ces premières années sont atypiques en ce qu'elles ont été marquées par une pandémie, de longues périodes de confinement et la guerre en Ukraine.

Malgré ces événements d'une ampleur inattendue et aux conséquences importantes sur notre vie quotidienne, l'équipe municipale a tout mis en œuvre pour garantir la continuité du service public communal et engager les investissements proposés au moment des élections.

Il est à noter que l'ensemble des élus, quelle que soit leur appartenance à la majorité ou non, se sont investis pour mener à bien les projets proposés. Le Maire a su unir les différentes composantes de son conseil muni-

cipal. Cette unité est une force pour notre village.

Tout sera mis en œuvre jusqu'à la fin de ce mandat pour continuer notre action, malgré les « mauvais vents » qui s'annoncent pour les mois et, peut être, les années à venir (inflation, flambée des coûts de l'énergie, incertitudes géopolitiques et sanitaires...).

Nous continuerons à porter nos projets avec en ligne de mire une gestion rigoureuse de nos finances. S'il le faut, nous adapterons le calendrier de leur réalisation.

Nous continuerons à accompagner celles et ceux qui peuvent connaître de grandes difficultés. Nous continuerons à soutenir nos associations qui font un travail remarquable.

Enfin, nous continuerons à faire tout ce qu'il faut pour que notre village demeure un lieu de vie apaisé où il fait bon vivre.

C'est sur cette note d'espoir que le groupe de la majorité entend vous présenter tous ses vœux pour l'année 2023.

Tribune des Elus de l'opposition

2023, Tous nos vœux pour cette belle année !

Vos élus de l'opposition continuent leur travail au sein du conseil municipal et des commissions spécialisées.

Par leur présence et leurs propositions, ils sont le garant d'une véritable vie démocratique au sein de l'assemblée communale. Ce n'était pas le cas avec la liste unique lors des précédents mandats.

Nos vœux iront donc à chacune et chacun d'entre vous, nouveaux ou anciens habitants de ce beau village d'Aureille. Que cette nouvelle année vous apporte santé et prospérité !

Pour notre commune, nous souhaitons que soient plus fortement marquées certaines priorités.

Tout d'abord, celles qui résultent des difficultés que nous connaissons tous : il faut s'emparer de la question des économies d'énergie ! Et pour le fonctionnement des bâtiments communaux et par l'aide qui pourrait être apportée à chacune et

chacun d'entre nous. Il nous faut également envisager de produire de l'énergie en fonction des possibilités offertes.

Notre seconde priorité sera d'accélérer la résolution des questions de sécurité routière lors de la traversée du village. Et ce, de manière globale et concertée. Si des efforts ont été faits -et nous le reconnaissons volontiers- la circulation et le stationnement sur la rue Neuve et les entrées Sud du village sont plus que problématiques en raison de l'irrespect de la vitesse réglementée.

Souhaitons donc que 2023, devienne plus « respirable » que l'année qui vient de s'achever. Et comme le dit le dicton provençal : « Que si nous ne sommes pas mieux, nous ne soyons pas moins ! ».

Corinne SANCHEZ, Gilles AUTEROCHÉ,
Marie-Thérèse SERGI

BLOC-NOTES

➔ RECENSEMENT

1^{ère} période de l'année 2023 :

Les jeunes filles et garçons nés pendant la période du **du 1er janvier au 31 mars 2007** sont appelés à se faire recenser à la mairie, dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes suivantes :

- les français âgés de 16 ans,
 - les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
 - les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.
- Avant l'âge de 25 ans, toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L.113-4 du code du Service National.

Lors du recensement, une attestation - à conserver - sera délivrée aux jeunes concernés.

➔ PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DU CAUE

Il vous est possible, avant de déposer une DP ou un Permis de Construire, de rencontrer M. Olivier NAVELET, architecte du CAUE qui peut vous conseiller. Cette consultation est entièrement gratuite. Il tient sa permanence en mairie le 3^{ème} mardi du mois, de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la mairie au 04.90.59.92.01.



➔ EPICERIE SOLIDAIRE ITINÉRANTE

Le CCAS a signé une convention avec l'association Maison d'accueil d'Arles permettant aux administrés rencontrant des difficultés financières de bénéficier d'une épicerie solidaire itinérante.

Le dossier d'inscription est à constituer en mairie auprès du CCAS.

➔ PERMANENCES CCAS

Les prochaines permanences du CCAS auront lieu de 9h30 à 12h :

- Samedi 11 février
- Samedi 11 mars
- Samedi 15 avril
- Samedi 13 mai

➔ PERMANENCE BUREAU INFO ENERGIE

Vous souhaitez faire des économies tout en privilégiant les énergies renouvelables ?

Vous pouvez désormais bénéficier des conseils personnalisés et gratuits d'une conseillère INFO ENERGIE de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Toutes les demandes de renseignements et prises de rendez-vous se font au 04.90.54.54.53 ou info.energie@ccvba.fr

Permanence en mairie le 1^{er} mardi du mois, de 9h à 12h.

Information CCAS

Les services de l'Etat ont organisé une réunion, dans le cadre de la sobriété énergétique, visant à nous expliquer les éventuelles décisions de coupure d'électricité.

Elles pourraient toucher notre village et plonger dans l'obscurité nos administrés pour une période de 2 heures.

Pour aider les personnes les plus fragiles, le CCAS a décidé de distribuer à chacune d'entre elles une lampe de poche leur permettant de s'éclairer.

Cette action a permis d'informer et de rassurer les personnes isolées.

